



CADRE DE DIALOGUE POUR  
LES INVESTISSEMENTS DURABLES  
AU KATANGA

## **PLAN OPERATIONNEL DE SORTIE DES ENFANTS DANS LA CHAINE DE PRODUCTION DES MINERAIS DE CUIVRE ET COBALT DE LA PROVINCE DU HAUT KATANGA.**

### **a) MOTIVATION**

Le Gouvernement Provincial du Haut Katanga vient de s'engager dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants dont celle du travail des enfants dans la chaîne de production des minerais de cuivre et cobalt. Cette option s'inscrit dans le contexte à la fois de la professionnalisation de l'artisanat minier et de la lutte contre la vulnérabilité socioéconomique des ménages. Cela rencontre l'objectif principal de la libéralisation de l'exploitation minière artisanale qui est l'émergence d'une classe moyenne.

Des efforts croisés sont attendus de différents acteurs aussi bien étatiques que non-étatiques (ONGs et entreprises) ainsi que des partenaires techniques et financiers dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale en vue de l'éradication de ce fléau qui non seulement détruit la vie des enfants mais aussi ne contribue pas suffisamment à l'économie congolaise. De manière particulière et dans le cadre du devoir de diligence et d'adhésion aux principes volontaires régissant les entreprises dans les domaines des droits des enfants, celles-ci devront intégrer ces actions dans leurs plans de développement durable.

A titre de rappel, en 2005, le groupe d'experts des Nations-Unies pour la RD Congo avait recommandé, dans son rapport annuel, la mise en place d'un système de traçabilité et de certification des minerais de grande valeur dans la région des grands lacs. Ce qui avait permis, en 2006, aux onze chefs d'Etats africains de la CIRGL d'adopter le protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. C'est ainsi qu'une recommandation fut formulée à l'endroit des Etats membres de mettre sur pied un mécanisme régional de certification des minerais dont le but est de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Ensuite, en 2007, le communiqué final du sommet de G8 à Heiligendamm (en Allemagne), avait recommandé une étude pilote concernant la faisabilité d'un système de certification pour des minerais bruts sélectionnés. Cette étude a été réalisée en 2008 et 2011 par l'entremise du projet pilote CTC au Rwanda. Le 11 avril 2008, le Gouvernement Allemand, par le biais de

l'institut fédéral de la géologie et des géosciences, BGR en sigle, avait signé un protocole d'accord avec le Gouvernement Congolais, sous les auspices du Ministère des mines, pour la mise en place d'un système de certification CTC des minerais de la filière stannifère (3T : cassitérite ; coltan et wolframite) et de la filière aurifère. Le 15 décembre 2010, s'était tenu à Lusaka, en Zambie, un sommet spécial des chefs d'Etats membres de la CIRGL, lequel avait débouché sur la signature d'une déclaration sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ainsi la loi Dodd-Frank était promulguée. Cette dernière stipule que toutes les entreprises américaines cotées en bourse indiquent s'ils utilisent des minerais provenant de la RD Congo ou des pays voisins en plus de cela, elles sont obligées d'expliquer quelles mesures elles ont prises pour éviter que leurs activités contribuent directement ou indirectement au financement du conflit. Cette traçabilité trouve son soubassement dans les principes de l'OCDE (devoirs de diligence).

## **b) CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Les minerais produits par des enfants dans les mines artisanales ; Les minerais dits de « sang » qui sont produits dans des zones des conflits armés suscitent beaucoup des points d'interrogation au niveau des organisations internationales, nationales, provinciales et des sociétés civiles œuvrant pour la protection des droits humains et droits de l'enfant.

Les normes internationales condamnent l'exploitation des enfants et les pires formes du travail des enfants ; et invitent les Gouvernements à prendre des mesures radicales pour la protection de ces êtres vulnérables.

L'effondrement de la grande société Minière, la GECAMINES et du tissu économique national, les guerres imposées à la RD Congo depuis 1998, les pillages consécutifs aux guerres d'agressions, toutes ces situations ont plongé les populations dans une pauvreté et une misère effrayantes dans tout le pays et particulièrement dans la région du Katanga où plusieurs familles se sont retrouvées sans revenu de survie et au chômage.

Pour tenter de survivre, on a vu des hommes, des femmes et des enfants de tous âges se ruer dans les mines, ramassant tout au passage. L'heure était grave. Malgré la présence des entreprises Minières dans le Haut Katanga, plusieurs de nos concitoyens restent toujours au chômage suite à des licenciements massifs, des mises à la retraite intentionnelle en masse, la réduction sensible des effectifs du personnel dans les entreprises, le non-paiement des salaires ; Toutes ces situations, rendent encore plus pénibles la vie de plusieurs milliers des Haut-Katangais et des enfants se retrouvent encore dans les Mines à côté de leurs parents, ou amis, à la recherche de la survie. Depuis plusieurs années, la crise économique a paralysé tout le système de protection de l'enfant, tant en famille qu'en communauté. C'est ainsi que des milliers d'enfant ont envahis dangereusement les sites miniers dans la province du Haut Katanga à la recherche des ressources pour garantir leur bien-être.

Leur sorti, de ces sites, exige au professionnel du secteur de la protection de mettre en place des programmes qui se saisiraient de l'enfant globalement à travers une analyse sérieuse des facteurs de risque en vue de réduire les conséquences néfastes relatifs aux travaux exercés par les enfants dans les sites miniers (Standard 12 du SMPE).

« *Voilà pourquoi nous mourrons* » : est le titre d'un rapport publié par Amnistie Internationale pour condamner les entreprises Minières et les consommateurs finaux du Cobalt produits, selon le rapport, par les enfants de la RD Congo, particulièrement du Haut-Katanga et du LUALABA.

Au regard de cette situation et après plusieurs réflexions au sein de l'IDAK autour de la présence des enfants dans les Mines, nous pensons que l'heure est venue pour éradiquer ce phénomène afin de produire des minerais sans la présence des enfants. La professionnalisation du secteur minier artisanal reste une piste des solutions.

Le présent plan opérationnel budgétisé constitue la base d'une démarche qui devra être adoptée par toutes les parties prenantes, au niveau International, national et provincial, à moyen terme, en vue d'arriver à des solutions qui permettent les bonnes pratiques dans les rapports transactionnels depuis la production en passant par la transformation et l'exportation.

Pour cela, il est nécessaire que toutes les parties prenantes (Gouvernement, organisations de la société civile, entreprises, PTF, utilisateurs finaux etc.) prennent conscience du phénomène et renforcent, chacun en ce qui le concerne, les conditions de protection des enfants à travers la promotion de la bonne gouvernance, le relèvement économique des ménages pour plus de responsabilité, l'intégration des questions de protection de l'enfant dans l'espace d'échange communautaire pour un changement de mentalité, la sensibilisation des parents pour un engagement dans le développement des enfants, l'accompagnement des enfants eux-mêmes dans la détermination de leurs statuts professionnels ou le retour dans le circuit scolaire, ainsi que le développement des mécanismes de surveillance et de gestion des problèmes des enfants par les communautés elles-mêmes.

Pour des raisons d'efficacité, il est important, au préalable, que certaines études soient menées, notamment celles de la situation socioéconomique des ménages, de la minéralisation des zones d'exploitation artisanale et valorisation des ZEA, de faisabilité sur la délocalisation des villages et cantonnements situés autour des sites miniers, etc. Ces études permettront de :

- ✓ Etablir une cartographie des acteurs, un état de lieu du tissu socioéconomique de la vulnérabilité des ménages artisanaux miniers ;
- ✓ Identifier les opportunités d'affaires pour la diversification des filières d'activités de lutte contre la pauvreté ;
- ✓ Réduire sensiblement les opportunités d'accès des enfants dans les mines et carrières ;
- ✓ Déterminer la nature des minerais et son potentiel économiques dans les ZEA.

La création d'un fonds d'appui à l'éradication des enfants dans et autour des sites miniers devient alors une stratégie de lutte contre la pauvreté et d'appui à l'émergence d'une classe moyenne dans le secteur.

Par ailleurs, le renforcement des capacités des ménages et des communautés ainsi que des acteurs Gouvernementaux, nécessite un accompagnement de proximité par des personnes avisées en mobilisation communautaire et en entrepreneuriat. C'est dans ce cadre que le choix des intervenants doit être rigoureux afin d'aboutir à des résultats solides par la participation des bénéficiaires à l'élaboration des projets qui seront mis en œuvre.

Il est important de retenir que les activités qui découleront de ces actions stratégiques seront réparties en deux grands volets, la prévention et le traitement. C'est à dire la réponse aux problèmes sociaux des enfants notamment la scolarisation, la santé, l'environnement sain, etc.

### **c) ALIGNEMENT STRATEGIQUE DU PLAN OPERATIONNEL**

Le présent plan opérationnel a été élaboré en basant sur deux documents suivants :

- Le plan stratégique de sortie des enfants dans la chaîne de la production des minerais de cuivre et cobalt dans les Provinces du haut- Katanga et Lualaba, élaboré en Janvier 2017 par l'IDAK avec l'expertise de deux Gouvernements Provinciaux, des entreprises minières, des ONGs internationales et nationales et de l'Unicef.

Ce document contient quatre axes et 97 actions. Les axes sont : la réduction de la vulnérabilité économique des ménages, la réduction de la vulnérabilité sociale des ménages, l'amélioration de la gouvernance et la promotion du devoir de diligence des compagnies minières et la professionnalisation du secteur minier artisanal.

- Le plan d'action triennal de la commission interministérielle chargée du suivi de la question de la problématique du travail des enfants dans les mines et sur les sites miniers en RDC ( 2017-2020 ). C'est un document à 5 objectifs et 22 actions. Ces objectifs sont les suivants:

- Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions de lutte contre le travail des enfants dans les mines et sur les sites miniers en RDC ;
- Maitriser la situation de la présence des enfants dans les mines et sur les sites miniers ;
- Renforcer l'application des mesures visant le retrait des enfants dans la chaîne d'approvisionnement des minerais ;
- Mettre en œuvre les mesures correctives proposées sur le terrain par les ministères et services compétents ;
- Elaborer une stratégie de communication.

### **d) DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

Un atelier d'experts du Gouvernement provincial, de la société civile et des entreprises minières a été organisé, par l'IDAK, pendant trois jours soit du 3 au 5 août 2017 à Lubumbashi. Cet atelier a consisté à identifier les projets et établir des priorités parmi les actions à mettre en œuvre en identifiant les intervenants, en proposant le budget pour chaque activité et en fixant le timing selon les cadres logiques retenus par les experts.

e) CADRE LOGIQUE

A. Réduction de la vulnérabilité socio-économique des ménages

N°	Actions	Activités	Objectif	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles	Période	Cout estimatif	Sources de financement	Intervenants
1	Appui à la création des AGR	Identifier les ménages bénéficiaires (vulnérables ou à risques) autour et dans les sites miniers	Détenir les données fiables sur les bénéficiaires (filères de reconversion économique)	Les ménages bénéficiaires sont connus	Nombre des ménages vulnérables identifiés	100 000 Ménages	2017-2020	500 000\$US	Gouvernement national, Gouvernement provincial, Entreprises et de télécommunication, PTF	Services techniques, Société Civile
		Former les ménages à la création et gestion des AGR	Améliorer les capacités de création et de gestion d'entreprises	les ménages sont capables de créer et gérer efficacement leurs AGR	Nombre de personnes formées	100 000 personnes	2017-2020	500 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises et de télécommunication, PTF	Experts en développement, Société Civile
		Appuyer les ménages en intrants / moyens	Faciliter le démarrage des activités économiques des ménages	Les ménages exercent leurs activités économiques	Nombre de ménages appuyés	100 000 ménages	2017-2020	5 000 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises minières et de télécommunication, PTF	Services techniques, Société Civile
		Accompagner les ménages vers la création et la gestion d'entreprises ou de coopératives	Inciter les ménages au regroupement coopératif	Les entreprises et les coopératives sont créées et opérationnelles	Nombre d'entreprises/ de coopératives mises en place	1000 Coopératives et ou PME/PMI	2017-2020	500 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises minières et de télécommunication, PTF	Min DERU, Insp DERU, Mentors, Experts, Société Civile

		Suivre et évaluer les actives des coopératives et ou entreprises (PME et PMI)	Vérifier l'efficacité et l'efficience des activités	Les activités des entreprises et des coopératives sont suivies et évaluées	Nombre des coopératives suivies et évalués	1000 Coopératives	2017-2020	500 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises minières et de télécommunication, PTF	MinDERU, AGRIPPEL, InspDERU Experts Société Civile
2	Expérimentation du modèle BEPSEE pour l'éducation financière de la population et l'accompagnement à l'entrepreneuriat	Sensibiliser les ménages sur l'importance de l'épargne	Améliorer la culture de l'épargne au sein des communautés	Les ménages adhèrent à la culture de l'épargne	Nombre de ménages sensibilisés	100 000 Ménages	2017-2020	250 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises, PTF	Banque, Société civile, Autres intermédiaires financiers
		Mobiliser et allouer efficacement les ressources	Mobiliser les ressources internes de financement de l'économie (développement de grandes entreprises à capitaux congolais)	Les ressources mobilisées sont allouées efficacement	Niveau d'épargne	100 000 Ménages	2017-2020	130 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises, PTF	Banque, Autres intermédiaires financiers, Société civile
		Organiser des visites d'accompagnement	Inciter la population à la création d'entreprises	Adoption d'un comportement propice à la création des richesses	Nombre des visites organisées	100 000 Visites	2017-2020	425 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises, PTF	Experts
		Organiser les revues trimestrielles des activités économiques	Pérenniser les acquis de l'approche	Les revues sont organisées	Nombre de revues	12 Revues	2017-2020	350 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises, PTF	Plan Experts Société Civile

3	Mise en place des activités de communication	Elaborer un plan intégré de communication, incluant les notions des droits des enfants	Se doter d'un outil de travail pour les activités des communications	Un PIC est élaboré / mis à la disposition des acteurs	Existence du plan de communication	1 Plan	2017-2020	30 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Expert DIVICOM Société Civile
		Mener des Plaidoyers pour la mobilisation des ressources liées à la mise en œuvre du Plan de communication	Mettre en œuvre le plan d'action de communication	les activités de communication sont réalisées	Nombre d'activités de communication réaliséesRessources mobilisées	100% d'activités 100% de ressources	2017-2020	10 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	DIVCOM, Services techniques IDAK, Société Civile
4	Mise en place des mécanismes de protection de l'enfant	Former les acteurs communautaires sur les questions de protection et des droits de l'enfant	Doter les communautés des acteurs bien formés sur la protection de l'enfant	Les acteurs communautaires s'impliquent dans la protection de l'enfant	Nombre d'acteurs communautaires formés	800 Acteurs	2017-2020	45 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Affaires sociales ; Genre, famille et enfant Société civile
		Former les assistants sociaux et les animateurs communautaires	Doter les communautés des assistants sociaux pour un bon accompagnement	Les communautés sont accompagnées dans la gestion des problèmes des enfants	Nombre d'assistants sociaux formés et	300 assistants sociaux	2017-2020	25 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Affaires sociales ; Genre, famille et enfant Société civile
		Mener des actions de plaidoyer auprès des responsables des services sociaux, des entreprises, des autorités politico	Mobiliser les communautés, les décideurs, les responsables d'entreprises sur des questions de protection de	un système de référencement est mise en place et opérationnel pour la prise en charge des enfants	Un système de référencement Nombre d'enfants référés pour la prise en charge	1Système de référencement 75 %	2017-2020	7500\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Services techniques, Société Civile et IDAK

		administratives pour la mise en place d'un système de référencement pour la prise en charge des enfants	l'enfant; et mettre en place <b>un système de référencement</b> pour la prise en charge des enfants vulnérables			d'enfants référés				
5	Appui aux activités de réinsertion des enfants sortis des carrières et mines	Identifier des enfants travaillant dans les sites miniers	Détenir les données fiables sur les enfants	les enfants travaillant dans les sites sont identifiés	Nombre d'enfants identifiés	100% d'enfants identifiés	2017-2020	25 000 \$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Société Civile ; Genre, famille et enfant ; Affaires sociales
		Appuyer la formation professionnelle par incubation d'entreprises (PME et PMI) des enfants de 15 à 17 ans sortis des sites miniers	Faciliter la réintégration sociale et économique	Les enfants suivent la formation professionnelle dans les centres d'incubation	% d'enfants formés	40% d'enfants formés	2017-2020	1 000 000 \$ US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Société Civile ; Genre, famille et enfant ; Affaires sociales
		Appuyer en Kits de réinsertion les enfants sortis des carrières et mines formés en incubation	Faciliter la réintégration socio économique	les enfants exercent leurs activités	% d'enfants ayant reçus des Kits	100% d'enfants	2017-2020	1 200 000 \$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Société Civile Genre, famille et enfant Affaires sociales
		Suivre la création et la gestion des AGR des enfants sortis des carrières et mines formés	Se rassurer que les enfants exercent leurs activités	Les enfants sont suivis et orientés	Nombre de visites de suivi organisées  % d'enfants suivis	100% AGR des enfants	2017-2020	350 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Société Civile Genre, famille et enfant Affaires sociales

		Appuyer la scolarisation des enfants sortis des carrières et mines (6 à 13 ans)	Faciliter le retour des enfants dans le circuit de formation scolaire	Les enfants retournent à l'école	% d'enfants scolarisés	60% d'enfants rescolarisés	2017-2020	1 000 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Société Civile Genre, famille et enfant Affaires sociales
		Appuyer en fournitures scolaires les enfants sortis des sites miniers scolarisés	Créer les conditions favorables à l'apprentissage	Les enfants ont reçu les fournitures scolaires	% d'enfants ayant reçus les fournitures scolaires	100% d'enfants appuyés en kits scolaires	2017-2020	1 000 000\$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Société Civile Genre, famille et enfant Affaires sociales

## B. PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR MINIER ARTISANAL ET DEVOIR DE DILIGENCE

N°	Actions	Activités	Objectifs	Résultats attendus	IOV	Cibles	Périodes	Coût estimatif	Sources de financement	Intervenant
1	Création d'un fond d'appui à l'artisanat minier	Rendre effective la rétrocession des droits superficiaires en province	Mobiliser les fonds nécessaires en vue d'organiser le secteur minier artisanal	Les fonds sont disponibles	1 Compte bancaire	- Gouvernement provincial -Div Mines -SAESSCAM - OSC œuvrant dans le secteur minier	2017-2020	5 000 000 \$US	Gouvernement central (Trésor public) ; Les creuseurs artisanaux (voir Modèle BEPSEE)	- Gouvernement provincial -Div Mines -SAESSCAM - OSC œuvrant dans le secteur minier
Définir le taux à rétrocéder à la Province sur les droits superficiaires ;		40%			Gouvernement Central					
Mettre en place la commission mixte		Existence d'une commissio			- Administration des mines - SAESSCAM					

		de gestion du fond d'appui			n mixte de gestion.	- Entreprise minières partenaires ; - Société Civile évoluant dans le secteur minier ; - PTFs				
		Présenter le plan stratégique de la professionnalisation du secteur minier artisanal et obtenir les financements des bailleurs			1 compte de transaction avec les PTFs	PTFs			Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	
2	Identification des coopératives minières et mutation de l'ASBL en sociétés coopératives	Mettre à niveau les formateurs ; Former les dirigeants sur l'entreprenariat coopératif ;	Améliorer l'organisation et la gestion des coopératives minières	Les sociétés coopératives sont performantes et compétitives	12 Formateurs pour 5 modules dispensés pour 43 sites	Dirigeants des coopératives minières	2017-2020	50 000 \$US	Gouvernement National, Gouvernement provincial, Entreprises , PTF	Société civile - Ministère des mines - Administration des Mines - SAESSCAM - Insp DERU
		Former les creuseurs en techniques d'exploitation et de prospection	Rendre professionnel le travail de l'exploitation minier ;	L'exploitant minier devient professionnel	3 modules dispensés	Exploitants artisanaux				
		Accompagner les coopératives ASBL dans leur mutation en sociétés coopératives ;	Les textes des lois sont appliqués	Naissance de la classe moyenne	Les taxes sont payées Augmentation du pouvoir d'achat	Les sociétés coopératives	2017-2020	20 000 \$US	- Gouvernement Provincial ; - Gouvernement central ; - PTFs ; - Entreprises Minières partenaires	- Société civile - Ministère des mines - Administration des Mines - Insp DERU - SAESSCAM - CAMI - OSC œuvrant dans le secteur minier

3	Localisation des ZEA où placer les coopératives	Identifier les ZEA	Les carrés miniers dont les titres ont expirés sont transformés en ZEA	Les ZEA sont connues	60 ZEA localisées	Les carrés miniers dont les titres ont expirés et les zones libres	2017-2020	11 500 000\$ US	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement Provincial ;</li> <li>- Gouvernement central ; les EMA</li> <li>- PTFs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des mines</li> <li>- Administration des Mines</li> <li>- Insp DERU</li> <li>- SAESSCAM</li> <li>- CAMI</li> </ul>	
		Mener une étude de minéralisations et valorisation des ZEA	Déterminer la nature des minerais et son potentiel économiques	Le potentiel minier est connu	Nombre des études publiées	Les sociétés coopératives					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises Minières partenaires ;</li> <li>les EMA</li> </ul>
		Acquérir des unités de traitement et des équipements sur les sites ZEA	Les sociétés coopératives sont dotées des unités de traitement	Accroissement de la production	60 sites miniers équipés						
4	Délocalisation économiques des exploitants artisanaux des Concessions des industriels	Relocaliser les sociétés coopératives sur des carrés acquis	Installer les sociétés coopératives sur les carrés miniers acquis tout en libérant les périmètres des industries	Le travail des artisanaux est sécurisé	60 ZEA attribuées	Les sociétés coopératives	2017-2020	1 000 000 \$US	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement Provincial ;</li> <li>- Gouvernement central ;</li> <li>- Entreprises ;</li> <li>- PTFs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des mines</li> <li>- Administration des Mines</li> <li>- SAESSCAM</li> <li>- CAMI</li> </ul>	
		Recenser des artisanaux et les enfants	Avoir les statistiques par site	Connaitre le nombre des artisanaux et des enfants à réinsérer socialement	Fichier de recensement mis à jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exploitants artisanaux</li> <li>- Enfants</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement Provincial ;</li> <li>- Gouvernement central ;</li> <li>- Entreprises Minières partenaires</li> </ul>
		Sécuriser les sites miniers industriels	Arrêter les nouvelles incursions	Les sites miniers industriels sont sécurisés							

5	Démilitarisation des sites miniers industriels et artisanaux	Mener un plaidoyer pour l'évacuation des hommes en armes et autres services non habilités sur le site minier	Réduire les tracasseries militaires et policières sur les sites d'exploitation	Les exploitants artisanaux travaillent en toute quiétude	0% d'hommes en armes sur les sites d'exploitation	Gouvernement provincial Gouvernement Central	2017-2020	250 000 \$US	Gouvernement Provincial ; Gouvernement central ; PTFs ; Entreprises Minières partenaires	Gouvernement Central Gouvernement Provincial Les Services habilités
6	Création de la bourse d'achat des minerais	Construire les dépôts de la bourse d'achat des minerais et les équiper	Améliorer la traçabilité des produits miniers	Stabilité des prix Maximisation des recettes de l'Etat Statistiques fiables	6 dépôts construits et équipés Grilles des prix affichés Taxes payées Statistiques publiées	Gouvernement Provincial les exploitants artisanaux ; OSC œuvrant dans le secteur minier	2017-2020	1 500 000 \$US	Gouvernement Provincial ; Gouvernement central ; PTFs ; Sociétés coopératives et Entreprises Minières	Administration des Mines SAESSCAM CEEC OSC œuvrant dans le secteur minier

### DEVOIR DE DILIGENCE

1	Vulgarisation des devoirs de due diligence	Multiplier les séminaires de formation et d'information	Familiariser les parties prenantes aux dits textes et leurs mis en application	Les devoirs de due diligence sont mis en application	Nombre des sessions de formation Nombre d'outils produits	Gouvernements Secteur privés Sociétés coopératives	2017 - 2020	100 000 \$US	Gouvernement Provincial ; Gouvernement central ; PTFs ; Sociétés coopératives et Entreprises Minières	Administration des Mines SAESSCAM OSC œuvrant dans le secteur minier
		Produire les dépliants et autres outils de communication etc			Nombre des campagnes de sensibilisation organisées					

### C. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE

N°	Actions	Activités	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles	Période	Cout estimatif	Sources de financement	Intervenant/Responsabilité
1	Organisation des campagnes de vulgarisation des lois relatives à la protection de l'enfant, lutte contre l'impunité et la présence des enfants dans les mines et carrières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les acteurs dans les carrières et mines de la Province du Haut Katanga ;</li> <li>- vulgariser les textes des lois portant protection des enfants;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir la cartographie et les statistiques des enfants dans les mines et carrières du Haut Katanga</li> <li>- Réduire sensiblement la présence des enfants dans les mines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une cartographie et des statistiques des enfants dans les mines et carrières ;</li> <li>- Les textes des lois sur la protection des enfants, connus par les acteurs de protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>90 % d'enfants identifiés</li> <li>100 % de textes de lois sur la protection des enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Enfants dans les mines et carrières ;</li> <li>-Parents, Enfants, Communautés et autres Services de protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 mois</li> <li>36 mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>40 000 \$US</li> <li>40 000 \$US</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement Central ;</li> <li>- Gouvernement Provincial ;</li> <li>- Partenaire Techniques et Financiers ;</li> <li>-Les Entreprises minières ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère Provincial du Plan ;</li> <li>- Division Provinciale du Plan ;</li> <li>- Division de la Jeunesse ;</li> <li>- Division de l'EPSP ;</li> <li>- Division GFE</li> <li>- Inspection DERU</li> <li>- Administration des mines</li> <li>- SAESSCAM</li> <li>- I.N.S ;</li> <li>- O.S.C</li> </ul>
02	Délocalisation des campements des EMA situés autour des mines industriels et leurs réinstallations sur les sites appropriés	- Mener des études de faisabilité sur la délocalisation des campements situés autour des mines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire sensiblement les opportunités d'accès des enfants dans les mines et carrières ;</li> <li>- Assurer la protection des enfants contre les pires formes de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mécanismes d'accès des enfants aux services sociaux de base sont définis;</li> </ul>	100 % de mécanismes d'accès des enfants aux services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Chefs des villages et assimilés, notables ;</li> <li>-Agents des Services Etatiques affectés.</li> </ul>	-36 mois	35 000 \$US	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement Central ;</li> <li>- Gouvernement Provincial ;</li> <li>- Partenaire Techniques et Financiers ;</li> <li>-Les Entreprises minières ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère Provincial du Plan ;</li> <li>- Division Provinciale du Plan ;</li> <li>- Inspection Provinciale de DERU</li> <li>- Administration des mines</li> </ul>

										<ul style="list-style-type: none"> <li>- Division de la Jeunesse ;</li> <li>- Division de l'EPSP ;</li> <li>- Division GFE</li> <li>- Division Environnement.</li> <li>- SAESSCAM</li> <li>- I.N.S ;</li> <li>- O.S.C</li> </ul>
03	Renforcement de capacités des agents des services publics et prestataires des services sociaux de base.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des ateliers de renforcement de capacités en éthique et déontologie ;</li> <li>- Doter des services publics de moyens et outils de travail</li> </ul>	- améliorer les prestations des Agents des services publics et prestataires des services sociaux de base.	- Les mécanismes de réinsertion des enfants dans les services sociaux de base sont améliorés.	90 % d'agents des services publics	- Agents des services publics - Prestataires des services sociaux de base ;	- 36 mois	- 30.000 \$US	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement Central ;</li> <li>- Gouvernement Provincial ;</li> <li>- Partenaire Techniques et Financiers ;</li> <li>- Les Entreprises minières ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère Provincial du Plan ;</li> <li>- Division Provinciale du Plan ;</li> <li>- Inspection Provinciale de DERU</li> <li>- Administration des mines</li> <li>- Division EPSP ;</li> <li>- O.S.C</li> </ul>
04	Pénalisation de la présence des FARDC, PNC et autres services de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener un plaidoyer pour la pénalisation des FARDC, PNC et autres services de sécurité ;</li> <li>- Sensibiliser les autorités hiérarchiques de qui dépendent ces agents ou éléments de sécurité identifiés</li> <li>- Mettre en place des mécanismes de protection sociale et de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pénaliser la présence des éléments armés non autorisés dans les sites ;</li> <li>- Responsabiliser les membres des comités locaux de protection sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence des éléments armés dans les sites est éradiquée ;</li> <li>- La présence des éléments armés dans les sites est éradiquée ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 % des responsables de la FARDC</li> <li>- 90 % d'autorités politico-administratives</li> <li>- 90 % de membres des comités locaux de protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités hiérarchiques des éléments de sécurité armés ;</li> <li>- Les autorités politico administratives ;</li> </ul>	36 mois	- 15.000 \$US	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Gouvernement Central ;</li> <li>-Gouvernement Provincial ;</li> <li>- Partenaire Techniques et Financiers ;</li> <li>-Les Entreprises minières ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère Provincial du Plan ;</li> <li>- Division Provinciale du Plan ;</li> <li>- Inspection Provinciale de DERU ;</li> <li>- Administration des mines ;</li> <li>- SAESSCAM</li> </ul>

		sécurisation des sites miniers.		- La présence des éléments armés dans les sites est éradiquée ; -Les mécanismes de paix sont renforcés sur et autour des sites miniers		- Les membres des comités locaux de protection sociale				- I.N.S ; - O.S.C ; - Auditorat Militaire ; - Cours et Tribunaux civils.
05	Appui institutionnel aux OSC d'accompagnement des enfants.	- Mener des plaidoyers auprès des autorités pour financer les OSC d'accompagnement des enfants	- Améliorer les conditions d'encadrement de ces enfants ;  - Motiver les encadreurs ciblés pour une bonne formation ;	Les OSC d'accompagnement des enfants sont appuyées.	100 % d'OSC	Les OSC	- 36 mois	500.000\$US	- Gouvernement Central ; - Gouvernement Provincial ; - Partenaire Techniques et Financiers ; - Les Entreprises minières ;	Min Plan ; Min Finances ; O.S.C

**f) Synthèse des estimations du budget triennal pour la province du Haut Katanga**

N°	Axes opérationnels	Montant	Sources de financement
01	Réduction de la vulnérabilité socio-économique des ménages	12 847 500 \$US	Gouvernement central, Gouvernement Provincial, Entreprises, PTF, Consommateurs finaux et Exploitants Miniers Artisanaux (EMA)
02	Professionnalisation du secteur minier artisanal et devoir de diligence	250 000 \$US	Gouvernement central, Gouvernement Provincial, Entreprises, PTF, Consommateurs finaux et EMA
03	Amélioration de la Gouvernance	18 390 000 \$US	Gouvernement central, Gouvernement Provincial, Entreprises, PTF
	<b>Total général</b>	<b>31 487 500 \$US</b>	

### g) Stratégies de mise en œuvre

En s'appuyant sur le Standard Minimum de Protection de l'Enfance (SMPE), il y a lieu de capitaliser les standards 15 et 16 se rapportant à la gestion des cas et au renforcement des mécanismes communautaires.

1. **La gestion des cas** : joue une fonction nécessaire et cruciale au sein du système de protection et de sécurité sociale afin de faciliter le suivi des dossiers individuels des enfants pour une orientation efficiente vers des services adéquats. Ceci permettra aux acteurs d'apporter une aide holistique aux enfants en suivant les différentes étapes de la stratégie dont l'identification et l'enregistrement ; l'évaluation de la vulnérabilité et ressources de chaque enfant ; la mise en place d'un plan de prise en charge à travers l'offre de soutien direct et par référence vers les services compétents ; le suivi et l'examen régulier du dossier de l'enfant.
2. **Le renforcement des mécanismes communautaires** : les communautés peuvent également agir de diverses manières pour prévenir les risques liés à la protection de l'enfant et intervenir. Pour ce faire, la mise en place des réseaux communautaires de protection avec l'implication des acteurs communautaires formés, soutenus par les assistants sociaux est nécessaire.
3. **La coordination** : Un cadre de coordination des actions devra être mise en place pour faciliter les échanges entre différents intervenants et consolider les acquis des interventions en faveur des enfants retirés de sites miniers. Ce rôle sera assuré par l'IDAK.

Ce plan opérationnel prévoit trois niveaux d'intervention à entreprendre : la prévention, la prise en charge et la rétention des enfants.

Dans le cadre de la prévention, les activités de sensibilisation aux DDE seront mises en œuvre. Elles ont pour objectifs :

- Eradiquer, sinon réduire sensiblement la présence des enfants dans les mines et carrières ;
- Eveiller la conscience des parents en particulier et celle de la communauté en général sur les risques liés aux Pires Formes de Travail des Enfants. Les parents étant les premiers responsables de la protection de leurs enfants.
- Conscientiser les uns et les autres aux respects des devoirs et obligations de chaque partie ;
- Vulgariser le guide RSE et le code minier en vue de permettre aux entreprises d'harmoniser leurs plans de développement durable par rapport au plan stratégique du Gouvernements provinciaux du Lualaba et du Haut Katanga ;
- Sensibiliser les entreprises minières aux devoirs de diligence et créer un cadre de concertation permanent. Ce cadre se veut un espace de surveillance communautaire sur la question de la présence des enfants dans les mines et carrières. Ses membres proviennent de la tripartite : services étatiques, entreprises et société civile. C'est une approche de la co-construction ;
- Favoriser une harmonie à la cohabitation pacifique intercommunautaire, gage d'un développement participatif ;

En ce qui concerne la prise en charge des enfants sortis des mines et carrières, le plan entrevoit le renforcement des capacités économiques des ménages. C'est une approche qui consiste à former les ménages en entrepreneuriat et en élaboration des business plan, le regroupement des Exploitants Miniers Artisanaux (EMA) en coopératives et l'accompagnement à la création des PME et PMI en vue de l'évolution vers la petite mine. Il est impérieux qu'une collaboration soit établie entre les intervenants c'est-à-dire le Gouvernement provincial, les entreprises, le SAESSCAM, l'INPP, les Banques, les organisations de la société civile, et c . Cette synergie permettra de minimiser certains coûts.

La prise en charge des enfants comprend deux volets : économique et social.

Les activités économiques diversifiées contribuent à l'augmentation des revenus des ménages et ainsi impulser l'émergence d'une classe moyenne pour la réduction de la pauvreté. Ensuite, la professionnalisation de l'artisanat minier requiert l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement des produits. C'est-à-dire cartographier les ZEA, accompagner le processus de clarification des clauses entre partenaires et conditionner l'évacuation des minerais par l'obtention de certaines autorisations.

Sommaire, le plan opérationnel ressort différentes activités qui se résument comme suit :

1. Vulgarisation des lois relatives à la lutte contre les pires formes de travail des enfants en commençant par la sensibilisation des populations afin de connaître, maîtriser et respecter les lois y relatives ;
2. La revisitation des lois en rapport avec les mouvements des populations internes en menant des plaidoyers auprès du législateur pour l'actualisation des textes légaux sur les mouvements de populations et doter les institutions des moyens adéquats afin de maîtriser les flux migratoires pour contribuer ainsi à la diminution des enfants dans les carrières et mines ;
3. La délocalisation de ceux qui sont dans et à proximité des sites miniers vers les nouveaux lotissements dans lesquels seront construites toutes les infrastructures sociales de base ;
4. L'Interdiction des activités d'exploitation et de commercialisation des produits miniers par acteurs étatiques et de services de sécurité en les conscientisant et en améliorant leurs conditions de travail surtout leur rémunérations. Cette interdiction passe par un plaidoyer en faveur d'une loi pénale qui renforce des mesures administratives ;
5. La valorisation des services sociaux de base et le renforcement de la protection sociale en remettant à niveau les prestataires des services sociaux, en améliorant les services sociaux de base (centre de transit, de rééducation, espace et aire de jeu pour enfant, etc) ;
6. L'installation des tribunaux pour enfants dans les territoires où ils n'existent pas. Le cas de Likasi, Kambove, Sakanya, Mitwaba, etc.
7. Appui à la création des activités génératrices des revenus, ARV
8. Expérimenter du modèle BEPSEE pour l'éducation à l'épargne des populations et l'accompagnement à l'entrepreneuriat ;

9. Mettre en place des mécanismes communautaires de protection de l'enfant ;
10. Appuyer les programmes de réinsertion des enfants retirés des sites miniers ;
11. **Suivi et l'évaluation pour se rassurer que les enfants ne retournent plus dans les mines et ainsi permettre la pérennité des résultats.**

